

# STAGE

## VOIE TECHNOLOGIQUE ET BTS



**21** jeudi  
**novembre 2024**  
9h - 17h

**DOUAI**  
**LYCÉE ELISA LEMONNIER**  
817 rue Charles Bourseul

Depuis de nombreuses années, la voie technologique est fragilisée au sein du lycée, entre une voie professionnelle qui a vu ses effectifs fortement augmenter après le passage au bac pro 3 ans, puis une nouvelle réforme de cette voie à la rentrée 2024, et la voie générale qui continue de rester attractive.

Concernant les STS, la réforme de la formation professionnelle a fait exploser la création d'officines privées surfant sur la politique du gouvernement de subventionnement à 100 % des contrats d'apprentissage. Les conséquences sont dramatiques pour la formation initiale sous statut scolaire post-bac notamment en STS où les effectifs ont fondu ces trois dernières années dans l'ensemble de nos BTS mettant parfois en péril l'existence de ces formations.

Au programme de ce stage :

- Actualités nationales et académiques sur la voie technologique et les BTS (avec Simon Bach, du secteur national Voie Technologique du SNES-FSU)
- Évolution des effectifs en Voie Technologique : quels constats en cette rentrée ?
- Carte des formations : quelles évolutions à l'instant T, quels risques avec la création du CORE ?
- Une nouveauté, le CEJ (contrat d'engagement jeune) : une menace pour nos filières ?
- Apprentissage, mixité des parcours et des publics en BTS : où en est-on ? Quelles perspectives ? Quels dangers ?
- Poursuite d'études post-bacs technologiques : quel accès au BUT et aux autres formations ?
- Et toutes autres questions que vous souhaitez aborder !

Le congé pour formation syndicale est ouvert à tous les personnels, titulaires et non-titulaires, adhérent.es ou pas (même si le SNES-FSU ne prend en charge les frais de déplacements que pour ses adhérents).

L'autorisation d'absence est de droit, sur le temps de service et sans rattrapage des cours.

N'hésitez pas à vous inscrire à plusieurs d'un même établissement !

Pour participer à ces stages : il faut vous inscrire auprès du SNES (voir ci-dessous).

La demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de votre établissement au plus tard 1 mois avant la date du stage ([modèle sur le site](#)).



🌐 [lille.snes.edu/](http://lille.snes.edu/) Rubrique : Stages syndicaux  
✉ [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu)  
☎ 03.20.06.77.41



**ENGAGÉ-ES**  
**AU QUOTIDIEN**